

Exercice social clos au 31/12/2006

Rapport d'audit interne
du Président du Conseil d'administration
de la société « ASSYA CAPITAL »

en application de l'article 117 de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003
relative à la sécurité financière

Paris, le 23 Avril 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L225-37 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'administration de la société ASSYA CAPITAL (anciennement CFD), de rendre compte :

- des procédures de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- des procédures de contrôle mises en place au sein de la société.

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004.

Concernant tout particulièrement de la question du contrôle interne, en prenant en compte les lignes directrices élaborées par les différentes organisations professionnelles.

Ce rapport est donc divisé en deux parties, la première relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, la seconde relative à l'organisation des procédures de contrôle interne et à l'évaluation globale du système de contrôle.

Sommaire de rapport

1- Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1 / Etat annuel des travaux du Conseil d'administration :

- a) Fréquence des réunions
- b) Convocation des administrateurs
- c) Information des administrateurs
- d) Domaines de compétence du Conseil d'administration
- e) Jetons de présence des administrateurs
- g) Procès-verbaux

1.2 / Organisation actuelle et à venir du Conseil d'administration

1.3 / Information concernant le Conseil d'administration

2- Procédures de contrôle interne

2.1 / Objectifs du contrôle interne

2.2 / Organisation générale des procédures de contrôle interne

- a) Principaux acteurs du contrôle interne
- b) Le comité de direction
- c) La direction générale et le service comptabilité du groupe
- d) Les Commissaires aux comptes
- e) Intervention de prestataires externes
- f) Objectifs généraux

3- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 – Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1 / Etat annuel des travaux du Conseil d'administration :

ASSYA CAPITAL est une société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration exerce de manière récurrente sa mission par un Conseil composé de 4 membres au 31 décembre 2006. Je vous rappelle que le Conseil d'administration comprenait 5 membres au 31 décembre 2005.

La diminution de l'effectif du Conseil tient au fait que Monsieur Pierre SIMON, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2002 a démissionné à compter du 12 Septembre 2006 pour raisons personnelles.

a) Fréquence des réunions :

L'article 15.1 des statuts de la société prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2006 le Conseil d'administration d'ASSYA CAPITAL a tenu 5 réunions. Je vous précise ci-après les éléments marquants des Conseils d'administration qui se sont tenus cette année, il me paraît important au regard du principe de transparence de les mentionner dans le présent rapport :

- réunion du 1er février 2006 : concernant la constatation d'une augmentation du capital social par suite de l'exercice des BSA détenus par la société COGEF et ainsi que ceux émis en novembre 2004 avec modification corrélative des statuts ;
Présence au conseil : 4 personnes présentes / 1 absent excusé ;

- réunion du 28 mars 2006 : l'ordre du jour concernait notamment l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, l'approbation de procédures de contrôle, l'autorisation d'une convention d'intégration fiscale entre différentes filiales du groupe ainsi que le refinancement à long terme d'un immeuble du groupe ;
Présence au conseil : 3 présents / 2 absents excusés

- réunion du 6 juin 2006 : outre l'approbation des modalités du plan d'épargne groupe, il a été abordé le projet de rapprochement avec la société AEK ;
Présence au conseil : 5 présents

- réunion du 25 septembre 2006 : l'ordre du jour concernait notamment l'examen et l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2006, la démission pour raisons personnelles de l'administrateur Monsieur Pierre SIMON, et convocation d'une assemblée générale mixte envisageant l'acquisition du groupe AEK/Eureffect ;
Présence au conseil : 4 présents

- réunion du 7 novembre 2006 : l'ordre du jour concernait notamment l'abandon de l'assemblée générale visant à ratifier l'acquisition d'AEK/Eureffect, dissolution sans liquidation par voie de transmission universelle de patrimoine de la société CFD Brongniart, nomination de deux directeurs généraux délégués de

CFD SA, détermination des modalités d'attribution gratuites d'actions, transfert du siège de CFD SA à compter du 2 janvier 2007 ;
Présence au conseil : 4 présents

b) Convocation des administrateurs :

Conformément à l'article 15.2 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous les moyens, par écrit ou oralement. Au cours de l'année 2006 Les convocations se sont faites par lettre simple et/ou par mail auprès de chaque administrateur.

c) Information des administrateurs :

Outre l'ordre du jour dont les administrateurs sont avisés, la société met à leur disposition, le cas échéant, tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

d) Domaines de compétence du Conseil d'administration :

Je vous rappelle qu'eu égard à la taille de notre groupe il n'est pas envisagé de créer des Comités spécialisés au sein de notre Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a donc la capacité de traiter dans sa formation plénière notamment les thèmes suivants :

- Consultation en matière de rémunération et de nominations ;
- Consultation dans le domaine de l'audit externe et de la déontologie ;
- Réflexion et consultation relatives à la stratégie du groupe ; le Conseil d'administration a notamment un rôle dans la validation de la politique générale du groupe et les stratégies envisagées pour réaliser la politique générale. L'une des missions du Conseil est d'étudier et de suivre la définition des stratégies de la société et leur mise en place.

e) Jetons de présence des administrateurs :

Aucun jeton de présence n'a été perçu dans le cadre du Conseil d'administration.

g) Procès-verbaux :

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un administrateur.

1.2 / Organisation du Conseil d'administration

Dans le cadre des différents choix stratégiques de 2006 abordant le développement externe puis la croissance organique du groupe, il est apparu qu'il n'était plus opportun de mettre en place une Chartre du Conseil d'administration dans la mesure où un repositionnement purement interne avec cession d'actifs avait été envisagé. Il ne fallait donc pas augmenter le formalisme en la matière.

1.3 / Information concernant le Conseil d'administration : Composition/membres

Dans le cadre des informations à publier relatives au gouvernement d'entreprise, il est précisé ci-après la composition du Conseil d'administration, la durée des mandats et leur date d'échéance, la présence d'administrateur indépendant notamment :

Composition	Fonction	Montant de la participation détenue	Représentation pour les personnes morales	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Qualité d'administrateur : élu soit par les actionnaires / soit sur proposition des salariés actionnaires /
Mr Thierry LEYNE	Président (Pdt)	33,24% <i>(directement et indirectement)</i>	Non applicable	AG 26/06/2002	Pdt AGOA comptes 2007 fin du mandat 30/06/2008	Elu par les actionnaires
Mr Philippe HERVE	Administrateur	Non significative	Non applicable	AG 18/06/2003	DG AGO comptes 2007	Elu par les actionnaires
	Directeur Général (DG)			CA 28/11/05	DG AGO comptes 2007	Nommé par les administrateurs
Mr SIMON Pierre	Administrateur	Non significative	Non applicable	AG 26/06/2002	Démissionnaire Au 12 septembre 2006	Elu par les actionnaires
Mr BOURLIER Maurice	Administrateur	Non significative	Non applicable	CA 11/02/2004	AGOA comptes 2007	Coopté par les administrateurs
Mr Yariv ELBAZ	Administrateur	Non significative	Non applicable	CA 11/02/2004	AGOA comptes 2007	Coopté par les administrateurs

2 – Procédures de contrôle interne

2.1 / Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini au sein du groupe ASSYA CAPITAL comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques associés. Ces dispositifs permettent de s'assurer de la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. La loi n'explicite pas la notion de contrôle interne.

Le contrôle interne est mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et chaque collaborateur du groupe, chacun à son niveau de responsabilité. Le groupe ASSYA CAPITAL se fait assister dans sa démarche d'audit interne par le cabinet CISA (8 rue Saint Augustin 75002 Paris).

La démarche de contrôle interne vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue tout naturellement, sur :

- la correcte application de la politique générale du groupe,
- le respect des lois et des réglementations applicables au groupe,
- la prévention et la détection des risques inhérents à l'activité ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs,
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières.

2.2 / Organisation générale des procédures de contrôle interne

a) Principaux acteurs du contrôle interne

La présidence et la direction générale du groupe. Ces fonctions définissent les orientations du groupe, et s'appuient sur les présidents et directeurs généraux des filiales. Le système de direction en place permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne des activités exercées dans le groupe. Chaque mandataire social s'attache à gérer de la manière la plus adéquate possible les risques inhérents à l'activité de la filiale.

b) Le comité de direction

Un comité de direction du groupe se tient hebdomadairement au siège de la société. Il permet de réunir l'ensemble des collaborateurs dirigeants de chaque filiale du groupe afin d'établir un suivi récurrent des activités de l'ensemble des filiales.

La tenue des comités de direction permet d'établir un niveau élevé de circulation de l'information utile pour le groupe et ses activités. Il s'agit d'un axe de management essentiel faisant le lien entre les stratégies poursuivies par le groupe et l'adaptation opérationnelle de celles-ci. La récurrence des comités contribue par

ailleurs à assurer une connaissance précise des activités de l'ensemble des sociétés du groupe ainsi que des risques afférents.

Outre les comités de direction du groupe, la filiale CFD Capital Management, en charge de l'activité de gestion d'actifs pour le compte de tiers, tient elle-même des réunions internes hebdomadaires. Cette filiale est en effet soumise à une réglementation très exigeante et pesante en terme d'organisation et de contrôle interne. L'Autorité de tutelle (l'Autorité des Marchés Financiers) a fait évoluer très fortement sa réglementation sur les deux dernières années, et cela devrait se confirmer dans les mois à venir. Ces réunions récurrentes permettent à la direction d'informer de manière systématique l'ensemble des collaborateurs de la société sur l'état de l'activité, l'organisation, les procédures internes, les recommandations du contrôleur interne le cas échéant.

c) La direction générale et le service comptabilité du groupe

La direction générale et le service comptabilité en charge du contrôle de gestion des différentes entités sont chargés :

- de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis,
- de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Le service comptabilité s'est doté d'un collaborateur supplémentaire au cours de l'année 2006 en raison de la montée en charge de l'activité du groupe.

d) Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes viennent compléter le dispositif de contrôle interne du groupe ASSYA CAPITAL. Leurs travaux récurrents et spécifiques apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

e) Intervention de prestataires externes

La société CISA est, le cas échéant, consultée par la direction du groupe et intervient dans le cadre d'une mission d'assistance concernant les réflexions visant à traiter d'éventuels conflits d'intérêt, le suivi de l'organisation du groupe par rapport à des contraintes déontologiques, ainsi que d'assurer le suivi et la mise à jour des différents codes de déontologie du groupe notamment.

L'intervention de prestataires externes est mise en place dans le cadre de nos filiales de gestion en France (CFD Capital Management) et à Luxembourg (CFD Luxembourg). La société ASSYA CAPITAL a un intérêt tout particulier à l'externalisation de certaines fonctions de contrôle dans la mesure où cela constitue un gage d'indépendance dans l'exercice de la mission de contrôle interne.

En 2006 la société CISA a été consultée pour la mise en place d'un reporting et d'un cahier des procédures liés au développement externe qui était envisagé afin d'élaborer un système global de remontée d'information vers le conseil

d'administration. A cette fin des « dues diligences » avaient été diligentées au sein des diverses cibles afin de préparer les process à mettre en place.

Les filiales de gestion d'actifs financiers pour le compte de tiers se font donc assistées dans le cadre de l'audit interne par un prestataire, et ce afin d'assurer une diversité des interventions, de tendre vers un degré élevé d'autonomie et d'indépendance en matière de contrôle interne en raison de l'intervention d'un acteur externe détaché de tout lien hiérarchique. Je vous précise par ailleurs que dans le cadre de ces filiales de nombreuses procédures écrites existent, et permettent ainsi de gérer les risques liés à l'activité de gestion d'actifs. Ces procédures impliquent à la fois le niveau opérationnel (collaborateurs des filiales) mais aussi les dirigeants et les prestataires de contrôle.

La société CFD Capital Management se fait assistée par la société CISA (Contrôle Interne des Sociétés par Actions) qui est déclarée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers pour l'exercice de la mission d'audit interne. Les thèmes de contrôle abordés par cette société concernent principalement les points suivants :

- Suivi de la société de gestion et de ses obligations face à l'Autorité des Marchés Financiers (obligations déclaratives, obligations d'information...),
- Suivi de l'activité de gestion sous mandat (suivi des dossiers, adéquation de la gestion / typologie des mandats, informations délivrées aux mandants...)
- Suivi de l'activité de gestion d'OPCVM en direct ou par délégation (suivi des ratios réglementaires, des valeurs mobilières, contrôle du respect des prospectus des OPCVM...).

La filiale CFD Luxembourg dispose à l'instar de CFD Capital Management d'un prestataire externe en charge du suivi du contrôle interne. Ce prestataire dénommé SAGICAP SA assure le contrôle interne de la filiale luxembourgeoise. La mission de SAGICAP fait l'objet d'une revue semestrielle de la part du prestataire CISA afin de s'assurer du respect des diligences de contrôles prévues au plan d'audit.

f) Objectifs généraux

Pour le Medef (Mouvement des entreprises de France) les sociétés doivent :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations ainsi que le comportement du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise ou du groupe (par les organes sociaux, les lois et règlements, par les valeurs, normes internes de l'entreprise ou du groupe) ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude.

Le groupe a donc pour objectifs de continuer la fiabilisation de ses activités en appliquant dans la pratique les trois principes évoqués ci-dessus.

3/ Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le service comptable constitue une fonction support pour l'ensemble des activités du groupe ASSYA CAPITAL. Il élabore intégralement l'ensemble des données comptables pour chaque société du groupe et réalise la consolidation comptable. Un suivi budgétaire est assuré par le service comptable pour l'ensemble des filiales du groupe.

Le groupe applique un ensemble de règles et de méthodes permettant de fournir une information financière qui soit fiable et qui permette de garantir :

- la maîtrise des risques d'erreurs,
- l'homogénéité de l'information entre les différentes filiales du groupe,
- la qualité de l'information financière transmise à la direction générale du groupe,
- une remontée de l'information financière dans des délais satisfaisants pour assurer un suivi précis et récurrent des activités du groupe.

Ainsi pour atteindre les objectifs en la matière, chaque société du groupe fait l'objet d'un suivi budgétaire identique.

Mise en place d'un reporting mensuel

Un outil de reporting mensuel mis en place courant 2004 a été poursuivi. Ce suivi concerne toutes les entités du groupe et constitue un document de pilotage fondamental pour la direction générale mais aussi au niveau de chaque entité du groupe.

Ce reporting permet de vérifier la cohérence des budgets prévisionnels pour chaque société par rapport au budget effectivement réalisé et constaté.

L'ensemble de ces documents sont consolidés afin d'obtenir une vision financière globale du groupe, et ce mensuellement.

Consolidation des comptes

Un logiciel de consolidation des comptes permet d'intégrer automatiquement toutes les balances comptables des filiales du groupe, d'éditer les tableaux comptables obligatoires dans le cadre de la réglementation applicable au groupe (tel que le tableau de flux de trésorerie). L'outil assure par ailleurs l'édition de l'ensemble des documents de consolidation (liasse de consolidation).

Appréciation du Président :

Le groupe ASSYA CAPITAL s'est doté progressivement d'une organisation interne et externe (recours à des prestataires de contrôle interne, cabinet d'avocats, conseils) permettant à mon sens de répondre à la demande croissante de gestion des risques. Nos filiales de gestion d'actifs pour le compte de tiers sont incontestablement en avance dans le domaine de l'audit interne en raison de leur secteur d'activité bien spécifique, lequel bénéficie d'exigences très fortes en matière de suivi, d'analyse et de contrôle.

Fait à Paris, le 23 Avril 2007

Le Président du Conseil d'administration

Thierry LEYNE